



Les perspectives de développement du réseau

Le Smirec, un service public de chauffage urbain

À l'origine du Smirec : le réseau de Saint-Denis créé en 1957 et le réseau géothermique de La Courneuve créé au début des années 1980. Ce mode de chauffage collectif existe par la volonté des élus du territoire qui au fil des décennies ont souhaité fournir une énergie à bas prix en faisant évoluer les modes de production : charbon, gaz, cogénération gaz-électricité, biomasse, géothermie.

Le Smirec est né en 2013 de l'extension du champ de compétences du SMGC (Syndicat mixte pour la géothermie à La Courneuve réunissant la Ville de La Courneuve, et les offices Seine-Saint-Denis-Habitat et Plaine Commune Habitat) avec l'adhésion des Villes de Saint-Denis, Stains, Pierrefitte, L'Île-Saint-Denis (le transfert de compétences à Plaine Commune n'ayant pas abouti, le choix a été fait du regroupement de 5 communes seulement) toutes désireuses de développer ensemble des réseaux de chaleur.

Le Smirec conserve une organisation spécifique liée aux moyens de production et à l'histoire de ses réseaux : **géré en régie à La Courneuve, alors que l'exploitation de celui de Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et L'Île-Saint-Denis a été confiée à Plaine Commune Energie**, filiale d'Engie réseaux, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de 25 ans en 2014.

Le regroupement des Villes et offices au sein d'une même structure présente **de nombreux avantages :**

- Mutualisation des moyens de production de certaines villes entraînant une baisse du prix de vente de la chaleur.
- Mutualisation des fonctions de stratégie, de gestion et de suivi pour faire exister une maîtrise d'ouvrage publique forte garante de la transparence et de l'efficacité du service public.
- Cohérence territoriale du fait du périmètre faisant du SMIREC un interlocuteur de poids dans le cadre des opérations d'aménagement et positionnement le réseau comme mode de chauffage prioritaire grâce à son caractère « vertueux » tant sur le plan environnemental qu'économique.
- Diversité des modes de gestion complémentaires et adaptés aux différents réseaux.

Cette dynamique a fait du Smirec un acteur de poids :

- 3^e réseau de France (après CPCU et Grenoble) et 2^e d'Île-de-France
- 80 km de réseaux
- 47 000 équivalents logements
- 420 GWh/an
- plus de 50 % d'énergies renouvelables : biomasse, géothermie, biogaz soit
- un tarif très compétitif en moyenne 58 €HT/MWh en 2016 à 68 €HT/MWh moyenne nationale
- la création d'emplois locaux avec des équipes d'exploitation implantées à Saint-Denis et La Courneuve



D'un point de vue environnemental : **La production d'énergies renouvelables sur le territoire du Smirec est un enjeu majeur** pour un territoire où les émissions polluantes (véhicules...) représentent un risque sanitaire. Les énergies renouvelables permettent :

- D'éviter l'émission de 67 000 tonnes CO₂/an (20 000 véhicules parcourant 15 000 km/an)
- Améliorer la qualité de l'air car :
 - > en ce qui concerne la biomasse, les techniques de combustion sont performantes et un traitement des fumées est mis en place avant rejet dans l'atmosphère faisant l'objet d'un suivi très strict du respect de l'arrêté préfectoral. Contrairement aux chaudières multiples individuelles, les rejets sont regroupés en un seul point et maîtrisés.
 - > en ce qui concerne la géothermie, les quantités de CO₂, SO₂ et Nox émises dans l'atmosphère par les centrales géothermiques sont environ 10 fois inférieures à celles fonctionnant au gaz naturel.

D'un point de vue économique : le mix énergétique basé sur des énergies renouvelables dont **le prix est maîtrisé permet d'assurer aux usagers une stabilité tarifaire**, permettant de s'affranchir des fortes fluctuations du prix des énergies fossiles. Ceci dans un territoire marqué par la précarité énergétique.

Le Smirec est aujourd'hui actif dans les réseaux de collectivités gestionnaires de réseaux et souhaite mettre à disposition ses compétences au service de collectivités partenaires, pour **continuer à faire vivre le service public et la maîtrise d'ouvrage publique au bénéfice des usagers**, dans une logique de solidarité territoriale.

Les élus souhaitent associer étroitement les abonnés et les usagers aux orientations stratégiques et à la mise en œuvre des travaux via les comités d'usagers, et une communication adaptée.

La démarche d'adhésion de la Ville d'Auberwilliers au Smirec résulte d'une volonté de travailler collectivement au développement des réseaux de chaleur et au potentiel d'énergies renouvelables du territoire, avec en projet le développement de nouveaux forages géothermiques.

La Ville d'Auberwilliers rejoint le Smirec

Suite à l'échec du transfert de compétence à Plaine Commune en 2012, la nouvelle municipalité a étudié à partir de 2014 différents scénarios de création d'un réseau de chaleur sur son territoire : un réseau autonome à l'échelle de la Ville, un réseau mutualisé avec celui du Smirec.

La première solution a abouti à un prix excessivement élevé et inabordable (en particulier pour les logements sociaux existants ayant des consommations énergétiques plus élevées que les bâtiments nouveaux obéissant à de nouvelles normes constructives), alors que **la mutualisation des moyens de production et des usagers à l'échelle du Smirec permettait d'atteindre un prix compétitif** avec le prix payé par les usagers de l'OPH d'Auberwilliers (75 €TTC/MWh).

L'adhésion de la Ville d'Auberwilliers au SMIREC lui permet de mener à bien un projet d'une envergure très importante tout en bénéficiant des acquis du Smirec et de son expertise en matière de création et de gestion de réseaux de chaleur :

- une partie importante du territoire concernée : ZAC Fort d'Auberwilliers, ZAC Port Chemin Vert, patrimoine du centre-ville de l'OPH d'Auberwilliers
- 3 500 logements de l'OPH Auberwilliers
- 7 500 équivalents logements
- 53 000 MWh/an avec un mix énergétique supérieur à 60% représentant 7 500 tCO₂/an supplémentaires évitées.

En rejoignant le Smirec, la Ville d'Auberwilliers pourra développer ses réseaux de chaleur qui alimenteront en énergies renouvelables et à un prix compétitif ces différents quartiers.



Raccorder le campus Condorcet

Le campus Condorcet situé sur le territoire d'Aubervilliers constitue un site emblématique (plus de 15 000 enseignants-chercheurs, étudiants et personnels administratifs dès la rentrée 2019) dont le raccordement au réseau de chaleur du Smirec, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables, constituerait un signal fort en faveur de la transition énergétique

En janvier 2016, les collectivités et l'État et l'entreprise attributaire du contrat de partenariat public-privé Sérendicité (groupe VINCI), ont travaillé activement au **raccordement du campus Condorcet au réseau de chaleur du Smirec en démontrant son intérêt tant sur le plan environnemental qu'économique.**

De nombreuses interpellations des différents acteurs publics et privés ont été faites aux différents Présidents de la République, Premiers ministres, ministres de l'Écologie ou de la Recherche.

Les ministres de l'Écologie (Ségolène Royal, Nicolas Hulot) ont apporté leur soutien ferme à ce projet s'inscrivant pleinement dans la dynamique de développement des énergies renouvelables.

« Considérant l'enjeu stratégique de ce projet, le rayonnement et l'image d'exemplarité véhiculée par le futur campus Condorcet, le raccordement au réseau de chaleur du Smirec me paraît constituer une opportunité à saisir. » **Ségolène Royal**, janvier 2017.

« Je tiens à vous féliciter pour vos initiatives en vue du développement de votre réseau de chaleur et de son alimentation par des énergies renouvelables et de récupération.[...] J'ai attiré l'attention de Mme la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur ce dossier en exprimant mon soutien à votre démarche ». **Nicolas Hulot**, août 2017.

Les pouvoirs publics ont soutenu via le fonds chaleur le développement du réseau jusqu'au campus Condorcet soit une distance de 2 km pour un million d'euros.

Et pourtant aucune démarche n'a été engagée pour concrétiser ce projet, la société VINCI se refusant à faire les démarches nécessaires à la finalisation du montage technique et financier.

Les perspectives du fonds chaleur

Pour rappel, selon le rapport du Syndicat national chauffage urbain, les chiffres clés 2016 du chauffage urbain sont les suivants :

- Part des ENR dans les réseaux de chaleur : 53 % (contre 27% il y a 10 ans)
- 5 015 km de réseaux (80 km pour le SMIREC)
- 2,32 millions équivalents logements (47 000 équivalent logements pour le SMIREC)
- 1,1 MTEp (1 Tep = 11,6 MWh et 1 MTEp = 11,6 TWh) (36 kTep pour le SMIREC)

L'objectif national fixé de la PPE (programmation pluri-annuelle de l'énergie est de 1,38 MTEp en 2018 et 3,4 en 2030 (facteur 5 par rapport à 2012 : 0,68)

Le rythme de la PPE et de développement des projets d'énergies renouvelables ne pourra pas être atteint sans le maintien du soutien de l'État. La réduction des subventions ralentira le rythme de réalisation des projets.

En effet, à un moment où le prix de la ressource fossile est extrêmement bas, les acteurs ne s'engagent dans un projet de chaleur renouvelable que si le fonds chaleur rend compétitif, via une subvention, le prix de la chaleur produite.

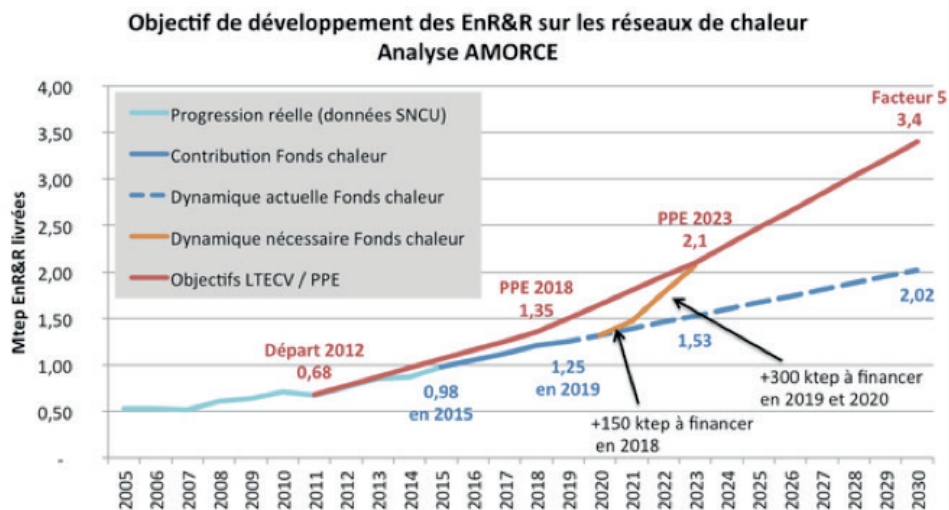
En 2013, dans un rapport sur la politique de développement des énergies renouvelables, la Cour des Comptes soulignait l'importance du fonds chaleur :

« C'est un outil fondamental pour l'atteinte des objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, objectif de 38% de chaleur renouvelable en 2030 et de multiplication par 5 de la chaleur renouvelable livrée par les réseaux de chaleur à cet horizon.

Depuis sa création, il a permis de soutenir plus de 3600 projets et 4,6 Md€ d'investissements pour un montant d'aides de 1,5 Md€.

Les aides du fonds chaleur permettent de garantir que le prix de la chaleur d'origine renouvelable produite est inférieur d'environ 5 % à celui obtenu avec des énergies conventionnelles, avec un coût pour la puissance publique performant (de l'ordre de 42 € par tonne équivalent pétrole renouvelable produite sur 20 ans, ou encore 3,6 € / Mégawattheure, ce qui est d'un ordre de grandeur inférieur au soutien de toute autre source d'ENR) ».

En comparant l'évolution respective des objectifs de la PPE et des montants annuels du fonds chaleur, on peut observer un décalage entre les objectifs et les moyens :



Pour les années à venir, le gouvernement annonce un niveau de l'ordre de 200 M€ / an au lieu de 210-220 M€ au cours des dernières années alors que l'ensemble des acteurs réclamaient un doublement du fonds chaleur et que selon l'association AMORCE un triplement serait nécessaire pour atteindre les objectifs de la PPE.

L'augmentation du budget de l'ADEME en 2018 (613 millions d'euros) est destinée à honorer le financement des engagements pris mais les crédits d'engagement seront réduits de 50 millions d'euros.

Comme l'ensemble des acteurs des réseaux de chaleur, le Smirec constate une inadéquation entre les ambitions pour le développement de la chaleur renouvelable et les moyens alloués. Il s'inquiète particulièrement du scénario de l'ADEME pour le réseau de chaleur en 2030 : celui-ci annonce un objectif de taux de recouvrement moyen de 75 % par les énergies renouvelables et récupérables (réseaux existants et à venir). Le seuil à atteindre pour bénéficier de la TVA à 5,5 % serait augmenté de façon progressive avec une augmentation de 3 % par an pour finalement atteindre 75 % en 2030.

Le Smirec a déjà réalisé de nombreuses actions pour mettre en place des moyens de production en ENR. Ceux-ci sont largement financés par les usagers dans le cadre du prix de la chaleur.

BILAN DES AIDES DU FONDS CHALEUR REÇUES PAR LE SMIREC :	PRODUCTION ENR MWH/AN	MONTANT PROJET €	TAUX D'AIDE %	MONTANT DE L'AIDE €	SOUTIEN €/ MWH SUR 20 ANS
Doublet géothermique à La Courneuve	44 000	11 150 000	27%	3 000 000	3,4
Interconnexion des réseaux nord et sud		1 300 000	30,21%	392 700	
Chaufferie biomasse de Stains	100 000	14 000 000	28%	4 000 000	2,2
Chaufferie biomasse du Fort de l'Est	130 000	14 824 700	29,42%	4 360 163	1,7
Réseau ZAC Montjoie		5 384 450	22%	1 201 265	
Développements réseaux DSP 2020		9 713 858	10,69%	1 038 885	

À lui seul, le Smirec a contribué à la production de 270 GWh/an d'ENR supplémentaires (soit 23,6 kTep/an) et ce avec un taux de soutien qui se situe dans la fourchette basse (co-financement important par les usagers).

Le développement de nouvelles unités de production contribuant à l'objectif de 75 % d'ENR sur les réseaux de chaleur ne pourra être réalisé sans un effort majeur du fonds chaleur, une hausse tarifaire n'étant pas envisageable sur un territoire où les logements sociaux représentent 2/3 des usagers du chauffage urbain.

Cela concerne notamment des projets stratégiques pour le territoire :

- Le Village Olympique et le quartier Pleyel à Saint-Denis
- La ZAC des 6 routes et le secteur KDI à La Courneuve
- La ZAC Port Chemin-Vert, la ZAC Fort d'Auberuilliers et le quartier centre-ville à Auberuilliers.